



Communiqué de presse
Paris, le 27 septembre 2017

Le sport au service de la santé : lancement du Plan régional sport-santé bien-être

Alors que l'Union européenne déploie la Semaine européenne du sport, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présenté, ce jour, aux côtés de Christophe Devys, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, le **Plan régional sport-santé bien-être d'Île-de-France**, un plan d'actions pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé et du sport en Île-de-France.

« *L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 est une formidable occasion de valoriser et de développer la pratique d'activités physiques et sportives pour la santé* » a souligné Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Un constat global : la sédentarité augmente

Au niveau mondial, un adulte sur quatre, manque d'exercice et plus de 80 % des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante. En Île-de-France, seule 14 % de la population pratique une activité physique au niveau des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Une orientation nationale déclinée au plan régional

L'article 144 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé stipule que « *dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient* ».

Les mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique constituent un socle commun d'intervention entre l'ARS et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), consolidé en 2016 par la convention cadre signée entre les deux institutions.

Prescri'Forme, le sport sur ordonnance

Piloté par la DRJSCS et l'ARS, le Plan régional sport santé bien-être et son volet majeur, **Prescri'Forme – l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France**, sont le fruit d'une concertation associant des représentants de collectivités locales, de médecins libéraux, du mouvement sportif, des réseaux de santé ainsi que des praticiens hospitaliers et des éducateurs sportifs.

Prescri'Forme – l'activité physique sur ordonnance en Île-de-France est un programme original et ambitieux qui favorise le déploiement sur le territoire francilien de la prescription d'activités

physiques adaptées pour tous. L'engagement du mouvement sportif francilien dans le *Sport-santé* et la diffusion du médico Sport-santé par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont, ces derniers mois, soutenu une évolution des pratiques des associations sportives qui trouvent de nouvelles modalités d'action. L'action des collectivités locales est également essentielle.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Agence régionale de santé d'Île-de-France

Émilie Puech

Responsable du service communication externe

Département Communication – Pôle Information et Communication

35, rue de la gare, 75935 PARIS cedex 19 / 01 44 02 01 06 / emilie.puech@ars.sante.fr